Une image contenant Police, texte, logo, symbole

Description générée automatiquement

**Accord-cadre de réception et traitement des déchets mêlés, verre, gravats, déchets équipement d’ameublement et bois pour le territoire de Vallée Sud-Grand Paris**

**Cadre du Mémoire Technique**

**N° 25SRV25**

1. **GENERALITES**

Le présent cadre de Mémoire Technique (MT) constitue la structure de la réponse du candidat pour les ce marché. Ce cadre reprend les critères et sous-critères techniques qui font l’objet d’une analyse par le pouvoir adjudicateur, conformément au règlement de la consultation.

Le candidat peut également répondre aux questions posées dans un autre document, celui-ci devant alors être annexé au présent Cadre de Mémoire Technique, l’ordre des questions devant être respecté, et la référence des réponses (numéro d’annexe, nom et numéro de page du document) devant être indiquée sous les questions ci-après.

Les éléments du Mémoire Technique constituant la base de la réponse du candidat, tous les éléments qui y sont renseignés, mentionnés ou annexés ont valeur contractuelle.

Le mémoire technique devra faire, au maximum 80 pages. Toute page supplémentaire ne sera pas analysée.

Pour les besoins du présent Mémoire technique, il est considéré les choses suivantes :

- Jours ouvrés : Du lundi au Vendredi, hors jours fériés

- Jours ouvrables : Du lundi au Samedi, hors jours fériés

- Jours calendaires : Du lundi au dimanche, jours fériés compris

**Le critère n°1 « Prix » sera évalué sur la base de la pièce financière, sur 55 points.**

**Critère 2 : Valeurs techniques (sur 45 Points)**

**Sous-critère 1 : Moyens humains (7 pts*) :***

**• Garantir à la Collectivité les moyens humains nécessaire à la continuité de service**

Ce critère sera évalué sur la base des moyens humains affectés aux prestations de service.

Le pouvoir adjudicateur attend du candidat une présentation de son mode de fonctionnement interne précisant les éléments ci-dessous :

- Présenter un organigramme clair de la structure,

- Présenter le nombre et la qualification des agents, la composition des équipes, l’encadrement

- Détailler les interlocuteurs dédiés à la Collectivité ainsi que les remplaçants le cas échéant par prestation,

- Détailler exhaustivement les tâches de chaque personne de l’organigramme conformément aux exigences de la Collectivité.

**Sous-critère 2 : Moyens techniques (16 points)**

Ce critère sera évalué sur la base des moyens techniques permettant la garantie de la continuité de service, les caractéristiques techniques des moyens employés, les capacités de réception du site de réception, du site de tri, des sites de valorisation, la capacité d’adaptation pour organiser la filière de Responsabilité Elargie des producteurs...

Le pouvoir adjudicateur attend du candidat une présentation de son mode de fonctionnement interne répondants aux éléments ci-dessous :

**Présentation du site de réception (4 pts)**

* Présenter la localisation du site principal de réception,
* Présenter le site secours envisagé en cas de fermeture exceptionnel du site principal garantissant les mêmes capacités de réception que le site principal,
* Détailler la surface allouée à l’ensemble des flux de déchets réceptionnés par la Collectivité,
* Joindre au mémoire technique le carnet métrologique à jour des ponts bascule de l’ensemble des sites du candidat,
* Garantir les horaires de réception comme l’impose le CCTP de 7h à 23h du lundi au dimanche et jours fériés,
* Présenter les modalités techniques d’accès y compris pour les jours fériés.
* Présenter la durée maximale d’attente sur le site de réception,
* Présenter le ou les sites de traitement (si le site de réception est différent du site de traitement),
* Présenter l’ensemble des filières de valorisation pressenties par type de déchets en précisant la localisation des filières ainsi que leurs autorisations préfectorales.
* Présenter le taux de valorisation estimé par flux de déchet
* Présenter les certifications du site le cas échéant.

**Présentation du site de tri (6 pts)**

* Présenter le site de tri (localisation, autorisation préfectorale),
* Présenter le synoptique de la chaîne de tri,
* Présenter le nombre d'agents affectés simultanément sur la chaîne de tri,
* Présenter le type de tri selon les matériaux,
* Détailler les particularités techniques,
* Présenter le débit prévisionnel de tri en t/h selon la nature des flux à trier,
* Présenter le pourcentage des différentes filières et le taux de refus par matière,
* Présenter le nombre d'heures de fonctionnement de la chaîne par semaine.
* Présenter la part représentée par les apports de Vallée Sud – Grand Paris par rapport à la capacité nominale d'exploitation et au tonnage réellement traité en incluant la totalité des clients.
* Présenter les certifications du site le cas échéant

**Présentation des filières de valorisation (6 pts)**

* Présenter l’ensemble des filières de valorisation par flux (bois, gravats inertes, gravats impurs, déchets ultimes...) selon les normes en vigueur autorisées,
* Présenter le repreneur du verre (localisation, mode de transport et capacité de réception)

**Sous-critère 3 : Méthodologie (17 points)**

Ce critère sera évalué sur la base de la méthodologie mise en place permettant la garantie de la continuité de service, la garantie de réception de l’ensemble des déchets prévus dans le cadre du présent accord-cadre, la capacité de valorisation de l’ensemble des déchets réceptionnés, la pertinence du système de management qualité et la capacité du candidat à transmettre les informations à la Collectivité.

Le pouvoir adjudicateur attend du candidat une présentation de son mode de fonctionnement interne répondants aux éléments ci-dessous :

**Détailler la méthodologie de réception des déchets (5 pts)**

* Présenter la méthode employée à la réception par type de déchets conformément aux exigences du CCTP,
* Présenter l’organisation du site de réception permettant d’assurer la réception de l’ensemble des flux de déchets de la Collectivité,
* Garantir une réception et un contrôle qualité du verre et présenter la méthodologie appliquée à filière de valorisation pour les déchets de verre, la méthodologie appliquée au contrôle qualité ;
* Joindre au mémoire technique un plan de circulation du site ainsi que le protocole de déchargement,
* Présenter la capacité du site à réaliser une pesée différenciée en cas de réception mixte de déchet dans un même véhicule notamment pour la réception des D3E,
* Détailler la capacité d’adaptation à la mise en place d’un éco-organisme au cours du marché sur décision de la collectivité,

**Détailler la méthodologie de valorisation des déchets (6 pts)**

* Détailler le process et la part de valorisation énergétique prévu dans le cadre du traitement des déchets ultimes issus des refus de la chaine de tri ,
* Garantir une part minimale de déchets ultimes soumises à TGAP à l’issu des opérations de tri et justifier dans le process les raisons pour lesquels les déchets ne peuvent être valorisés,
* Détailler la typologie des déchets appelés ultime et justifier dans son process les raisons pour lesquelles ces déchets ne peuvent être valorisés.
* Présenter la méthodologie employée pour la caractérisation bi-annuelle des déchets mêlés réceptionnés (cabinet pressenti, norme dédiée, mode d’échantillonnage, fréquence...)
* Garantir la capacité du site de réception à opérer des opérations de surtri afin de pouvoir valoriser tout déchet pouvant l’être
* Présenter un logigramme de traçabilité des déchets entrants/sortants
* **Présenter le système de management qualité (4 pts)**
* Présenter la procédure d’astreinte en cas d’absence imprévue du personnel afin de garantir la continuité de service à la Collectivité,
* Présentation des procédures qualités, schémas organisationnels,
* Garantir une capacité de formation continue au personnel et préventions des risques y compris pour les nouveaux agents intégrés même temporairement,
* Présenter la procédure de contrôle qualité correspondant aux exigences du CCTP à l’entrée de chaque véhicule,
* Présenter la procédure en cas de déclassement de réception de déchet non conforme,
* Présenter le suivi des non-conformités,
* Présenter la politique RSE de l’entreprise et le taux d’insertion de ses employés conformément au CCAP.

**Transmission des données à la Collectivité (2 pts)**

* Présenter l’intranet dédié à la Collectivité disposant des fonctionnalités requises détaillées dans le cahier des charges,
* Détailler de la méthode de transmission des données à la Collectivité chaque mois (bon de pesée en fonction de la prestation réalisée, relevé des rotations en fonction des prestations...)
* Fournir un exemple des comptes-rendus d’exploitation mensuel.

**Sous-critère 4 : Développement durable (5 pts)**

**Présentation du système de management environnemental (5 pts)**

* Présenter les moyens de collecte conformes à la réglementation (Euro 6),
* Garantir une énergie moins polluante (motorisation hybride, GNV, diester, etc.).
* Présenter les moyens mis en œuvre pour réduire l’impact environnemental (Plan de Prévention du Bruit dans l’Environnement (PPBE), énergie alternative, réduction de la consommation d’énergie, réduction des matières premières et des ressources, réduction des poussières émises...)